



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de  
l'environnement Section installations classées pour la protection de  
l'environnement

DCPPAT - BICUPE – SIC- LL - 2021 - 212

Arras, le **10 AOUT 2021**

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

—————  
**COMMUNE DE EVIN-MALMAISON**

—————  
**S.A.S STB MATERIAUX**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROLONGATION DU DÉLAI D'INSTRUCTION**

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 du 24 août 2020 portant délégation de signature ;

**Vu** la demande présentée par la S.A.S STB MATÉRIAUX dont le siège social est situé Zone d'Activités Parc A - 14, rue de l'Epinoy – CS 60120 Templemars – 59637 WATTIGNIES, en vue d'enregistrement d'une extension de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située Rue Arthur Lamendin - 62141 EVIN-MALMAISON ;

**Vu** le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement du 9 avril 2021 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral de consultation du public du 30 juin 2021 ;

**Considérant** l'importance du projet de l'installation et la sensibilité de l'environnement au regard des intérêts mentionnées à l'article **L.511-1** du Code de l'Environnement ;

**Considérant** que l'article **R.512-46-18** du code de l'environnement prévoit que le délai de 5 mois permettant au préfet de statuer sur la demande d'enregistrement peut être prolongé de 2 mois par arrêté motivé ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le délai d'instruction de la demande présentée par la S.A.S STB MATÉRIAUX, dont le siège social est situé Zone d'Activités Parc A - 14, rue de l'Epinoy – CS 60120 Templemars – 59637 WATTIGNIES, soumise au régime de l'enregistrement, en vue d'enregistrement d'une extension de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) située Rue Arthur Lamendin - 62141 EVIN-MALMAISON, est prolongé de **deux mois à compter du 12 août 2021**, conformément à l'article **R.512-46-18** du Code de l'Environnement.

Le présent arrêté est notifié au pétitionnaire.

### **Article 2 :**

Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-préfet de Lens et le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au Maire de EVIN-MALMAISON.



Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

*Alain CASTANIER*

### **Copies destinées à :**

- S.A.S STB MATÉRIAUX – Zone d'Activités Parc A - 14, rue de l'Epinoy – CS 60120 Templemars – 59637 WATTIGNIES
- Sous-préfecture de Lens
- Mairie de EVIN-MALMAISON
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (courriel)
- Dossier
- Chrono